



AGENTS DE NIVEAU 1, CDD, CONTRATS AIDES

VOUS DEVEZ ETRE ECOUTE

VOTRE TRAVAIL DOIT ETRE RECONNU

La qualité du service rendu aux demandeurs d'emploi et aux employeurs est liée aux fonctions d'appui / de renfort qu'exercent les agents de niveau 1, les CDD, contrats aidés et les nouveaux embauchés. Pour la CGT Pôle Emploi, il est indispensable de reconnaître cette implication, de développer les compétences des nouveaux, d'assurer un déroulement de carrière juste à tous.

La CGT Pôle Emploi est consciente des difficultés des agents de niveau I, des CDD, des contrats aidés. Nos propositions sont claires, pesons ensemble sur la Direction pour leur mise en place.

Déroulement de carrière / mutation des agents de niveau 1

- ▶ Diffuser des postes de niveau 1 pour que les agents aient le choix de muter
- ▶ Reconnaître la filière appui gestion avec promotion sur cette même filière
- ▶ Développer la formation au sein des filières appui gestion

Recrutement et formation

- ▶ Recruter / intégrer les CDD en CDI afin d'assurer une stabilité aux agents et les missions de Pôle Emploi
- ▶ Former les agents en CDD, en contrat aidé et les nouveaux embauchés

Contrats aidés et accompagnement à l'emploi

- ▶ Proposer aux contrats aidés un cdi à l'issu du cdd (c'est reconnaître leur travail, leur investissement)
- ▶ Accompagner les contrats aidés qui souhaitent évoluer ailleurs qu'à Pôle Emploi
- ▶ Recruter les contrats aidés (qui sont déjà à temps partiel) à partir du coefficient 170

Accès aux prestations sociales des CDD et contrats aidés

- ▶ Le financement et l'accès aux prestations du personnel y compris les CDD et contrats aidés dès 3 mois d'embauche sont des enjeux fort de solidarité et d'égalité. Au 30 septembre étaient présents en Rhône-Alpes 174 contrats aidés, 548 CDD soit quasiment 20% du personnel
- ▶ Les élus CGT agiront pour l'accès aux prestations sociales pour l'ensemble du personnel, y compris les CDD (*financement et organisation*).

Agissons ensemble ne restons pas sans voix

Le 9 novembre le collège des cadres a voté à 70%, les techniciens et agents de maîtrise à 68%, les employés (agents de niveau 1, CDD, CAE) à 45% affaiblissant de fait le poids des élus employés face à la Direction.

Vous avez 3 mois d'ancienneté vous avez le droit de voter

Au 2ème tour, envoyons un message fort à la Direction.

Le personnel « employé » n'est pas un personnel de seconde zone ni ses représentants
Le 26 novembre, je me fais entendre

La CGT est un syndicat fédérateur présent dans Pôle Emploi et hors de Pôle Emploi
Pour un avenir professionnel stable et une véritable reconnaissance pour tous

VOTEZ CGT

Pour toute information, vous pouvez nous contacter par mail : syndicat.cgt-ralpes@pole-emploi.fr